

**AVENANT N° 1
A L'AVIS DE COURSE
SELECTIVE N° 2
SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 MARS 2017**

Modification aux règles suivantes :

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux.

13. CLASSEMENT

- 13.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
 - (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
 - (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 13.2 Quand 9 courses ou plus ont été validées le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

La Commission Régionale d'Arbitrage

Fait à Saint TROJAN le 13 mars 2017